

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF1476

présenté par
Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, Mme Sas, M. Bayou, Mme Belluco, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Environnement et prospective de la politique de défense	50 000 000	0
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	0	50 000 000
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, présenté par le groupe Écologiste-NUPES, vise à anticiper et à adresser de manière proactive les défis sans précédent posés par le réchauffement climatique, qui ne connaît pas de frontières. Les conséquences du changement climatique, bien qu’universelles, toucheront de manière disproportionnée les pays du Sud, exacerbant les inégalités existantes et créant de nouveaux défis sécuritaires.

Face à cette réalité, il est impératif de repenser la manière dont les nations collaborent. Nous devons inventer de nouveaux espaces de coopération, s'appuyant à la fois sur des piliers militaires et diplomatiques. Ces espaces doivent permettre d'anticiper les bouleversements à venir et d'organiser, dès aujourd'hui, les réponses aux crises de demain. Ces partenariats doivent se construire dans un esprit de respect mutuel et de solidarité internationale, loin de l'approche néo-coloniale qui a trop longtemps caractérisé le positionnement de la France à l'étranger.

Cet amendement propose donc d'abonder de 50 000 000 € les crédits (en AE et CP) dédiés à l'action 08 « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». Et réduit d'un montant correspondant de 50 000 000 € l'action 06 « Dissuasion » du programme 146 « Équipement des forces ».

La diminution des crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier à toute nouvelle mesure. Nous espérons que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.

Nous rappelons aussi encore cette année les nombreuses propositions du groupe écologiste NUPES de recettes supplémentaires, dont notamment un ISF écologique. Tout cela, qui financerait très largement les nouvelles dépenses portées par le présent amendement, a été balayé par le dogmatisme fiscal de la majorité relative Renaissance et du Gouvernement en première partie du présent projet de loi.